

1 - Pourquoi avoir répondu ?

Paris - Publié le jeudi 8 septembre 2016 à 16 h 58 - Article dossier n° 75775
Imprimé par Anne Aubert pour son seul usage (ab. n° 17872)

« Pourquoi avoir répondu à l'appel à manifestation d'intérêt sur la formation continue universitaire ? » : News Tank a posé cette question à l'ensemble des lauréats. Leurs réponses.

Université de Cergy

François Germinet, président

« La formation continue concurrentielle est un nouveau chantier qu'ouvre l'université dans sa relation biologique avec l'entreprise après avoir développé l'apprentissage avec succès et puis sa fondation partenariale avec les entreprises.

Tout en répondant à un objectif social de formation tout au long de la vie, cette offre de formation que nous avons déjà commencé à étoffer va permettre de développer les ressources propres de l'université et de contribuer ainsi au développement des projets de l'université. »

Université Paris Sorbonne et UPMC

Marianne Schilling, directrice du service formation continue (Université Paris Sorbonne)

« Une réflexion stratégique a été conduite il y deux ans au sein de l'Université Paris Sorbonne sur les apports spécifiques des humanités dans la formation professionnelle. Dans un contexte économique incertain dominé par l'urgence de la performance et saturé d'informations, le recul, l'analyse, les principes et les références culturelles deviennent des atouts inestimables.

Par ailleurs, l'AMI nous a permis de travailler sur un projet commun avec nos collègues de l'UPMC dans un contexte qui préfigure la fusion des deux universités prévue au 1^{er} janvier 2018. »

Alain Gonzalez, directeur du service commun de la formation continue d'UPMC et président de la FCU

« L'UPMC a confirmé sa stratégie dans le domaine de la formation continue tout au long de la vie en février 2015, date à laquelle nous avons arrêté une note d'orientation stratégique soumise aux Conseils de l'université. Note qui a permis de prioriser les actions en matière de formation continue, de définir les évolutions nécessaires et les champs de transformation à opérer.

L'AMI est en quelque sorte un premier décret d'application de la note d'orientation stratégique !

C'est aussi l'opportunité de travailler sur un projet commun avec Paris Sorbonne Université avec qui l'UPMC fusionnera le 1^{er} janvier 2018. Un projet fédérateur qui permet de constater que, au-delà du discours, la "fusion" des services est possible. »

Nathalie Drach-Temam, vice-présidente formation et insertion professionnelle, UPMC

« Inscrite au cœur du volet formation du projet d'établissement de l'UPMC, la FTLV (Formation tout au long de la vie) est une des actions structurantes du projet de Sorbonne Universités. Elle est également au cœur d'une réforme importante de la formation professionnelle. Le maintien de l'employabilité est un problème crucial pour les individus et un souci collectif au niveau des entreprises et des administrations en termes de motivation et d'évolution des compétences de leurs personnels et de développement de leurs activités.

L'excellence de recherche et de formation de l'UPMC est un atout fort dans ce cadre. En s'appuyant sur la connaissance des concepts et découvertes les plus récents, l'UPMC peut apporter aux salariés et aux employeurs une capacité à anticiper le développement des métiers du futur et des nouvelles compétences à acquérir.

L'expertise des acteurs de l'établissement permet à l'UPMC de se positionner sur le transfert de connaissances de haut niveau par le déploiement d'actions de formations spécifiques destinées aux salariés et aux employeurs dans le cadre de leur gestion des ressources humaines et de leurs déploiements stratégiques. »

Unistra

Thierry Vandamme, vice-président délégué Formation tout au long de la vie, et Marc Poncin, directeur du service formation continue

« L'université de Strasbourg fait figure de pionnière dans le développement de la FCU. Elle a ainsi mis en place un projet stratégique sur le sujet dès 2010 ; de même, Strasbourg a été l'une des premières universités en France à recruter un directeur de la formation continue venant du privé [en l'occurrence Marc Poncin, NDLR ; Strasbourg a aussi été une des premières à être labellisée 'campus d'excellence' dans le cadre de l'Idex, avec un axe spécifique sur la FC.

Ces exemples, parmi d'autres, montrent que notre engagement en faveur de la FCU ne date pas d'hier ; les bonnes pratiques (marketing de l'offre, distanciel, ingénierie de la formation...) sont déjà largement répandues au sein de l'université de Strasbourg. Dès lors, notre candidature dans le cadre de l'AMI était on ne peut plus naturelle. »

Comue Université de Lyon

Alain Asquin, coordonnateur expérimentation AMI FC pour l'Université de Lyon et vice-président entrepreneuriat et expérimentations de l'Université Jean Moulin Lyon 3

« La Comue Université de Lyon est le premier site de formation continue en France avec un CA de 35 millions d'euros. On pourrait penser que cette position ne faisait pas de nous un candidat naturel à l'AMI. Or c'est justement pour cela que nous avons candidaté.

- D'abord, parce que notre surface et la diversité de nos pratiques dans les établissements réunis dans la Comue est une base d'expérimentation intéressante.
- Ensuite, parce que la FC change profondément et rapidement.

Ce que nous avons acquis peut être remis en cause, et le piège serait d'avoir des certitudes issues de notre performance passée. Nous devons inventer de nouvelles réponses face à l'évolution des besoins, proposer des modalités innovantes mais être plus performant économiquement face à l'intensification de la concurrence. Enfin, bien que nous soyons fiers de ce que nous faisons déjà, notre chiffre d'affaires n'est rien par rapport à la puissance d'un site comme le nôtre.

Dans l'absolu, aucun organisme de formation ne peut rivaliser avec le potentiel que nous avons, mais encore faut-il transformer efficacement ce potentiel, et l'AMI doit nous y aider. »

Cécile Romeyer vice-présidente relations entreprises et entrepreneuriat, Université Jean Monnet, Saint-Etienne

« Répondre nous a permis d'élargir la concertation entre les membres de la Comue. On avait l'habitude de travailler entre quatre universités, nous passons désormais aux 12 établissements de la Comue. Cela nous fait changer d'échelle et nous permet d'allier des domaines de formation complémentaires, en mettant en avant nos forces à chacun.

Et nous espérons faire bouger les lignes. Il faut faire sauter des points bloquants : valoriser la formation continue dans les carrières, faciliter l'utilisation des fonds, faire évoluer les relations avec les financeurs (développer des relations de confiance, mieux évaluer la qualité des formations). »

Université de Bretagne Occidentale

Abdeslam Mamoune, vice-président FTLV en charge de la CFVU et directeur du service commun de formation continue

« L'UBO est engagée dans la formation continue depuis le début des années 70 et s'est structurée dans la FTLV dès le milieu des années 90, avec une volonté déclarée d'accueillir tous les publics au sein de l'université. L'accent a été mis sur la formation diplômante du DAEU au bac +5, voire le doctorat. Dès lors, notre réponse à l'AMI s'est imposée naturellement. D'autant que les éléments demandés dans le cadre de l'AMI comme le renforcement du lien avec le monde socio-économique confortaient notre analyse ».

Université de La Rochelle

Frédéric Rousseaux, vice-président formation et vie universitaire, et Elise Lamare-Violet, directrice de la Maison de la réussite

« La formation continue étant une de nos missions principales, il y a toujours eu à La Rochelle la volonté de la développer au sein de l'université. Notre candidature à l'AMI s'est donc faite spontanément.

D'autant que nous avons deux bonnes raisons supplémentaires de nous positionner :

- d'une part, des expertises scientifiques à faire valoir, en particulier dans le domaine des transitions numérique, énergétique et environnementale ;
- d'autre part, un éventail de formations professionnalisantes, en licence et en master, sur lequel nous souhaitons capitaliser. »

Association Toulouse Tech (INP Toulouse, Insa Toulouse, ENI Tarbes)

Olivier Delahaye, directeur de Toulouse Tech formation professionnelle

« Le ministère a la même logique que nous : développer la formation continue à l'université ! En outre, l'AMI s'inscrit parfaitement dans notre projet stratégique : le regroupement des activités de formation continue des écoles relevant du ministère de l'Enseignement supérieur (Insa Toulouse, INP-ENI Tarbes et les trois écoles fondatrices de l'INP, INP-Ensat, INP-ENSEEIH, INP-Ensiacet...), dans un service commun de formation continue, Toulouse Tech formation professionnelle.

Nous voulons ainsi devenir un interlocuteur incontournable au plan régional, avant de nous développer au plan national et international.

C'est un projet qui s'inscrit sur une durée de cinq ans, dans tous les domaines de la technique et de la technologie, de l'agronomie à l'informatique, pour les techniciens, les ingénieurs et les cadres. »

Université d'Angers

Christian Roblédo, président, et Catherine Bernard, vice-présidente déléguée à la formation continue/FTLV et à la valorisation pédagogique

« L'AMI est arrivé à point nommé ! Nous avons mis en place une nouvelle organisation de la FC dès 2011, avec la volonté d'accueillir des publics élargis (personnes en reprise d'études, salariés ou en recherche d'emploi...) grâce à une approche qui tient davantage compte des besoins du marché. Une nouvelle organisation qui s'est traduite par un doublement du chiffre d'affaires et du nombre de stagiaires accueillis en quatre ans et demi.

L'AMI est ainsi arrivé au moment opportun pour souligner les résultats obtenus et nous encourager à poursuivre ».

Thierry Latouche, directeur de la formation continue

« L'AMI constitue pour notre université une vraie opportunité, naturelle, d'aller plus loin dans le domaine de la formation continue. Dès 2011, l'UA (Université d'Angers) avait repositionné et réorganisé la formation continue dans l'établissement. Le résultat de cette réflexion stratégique s'est traduit par de nombreuses évolutions.

Citons, entre autres, la mise en place d'une 'approche marché' et la définition d'un nouveau modèle économique pour la formation continue. Ce dernier aspect est important : il a conduit à la création d'une unité budgétaire spécifique et à une inversion des flux financiers internes de la FC, avec un 'fléchage' direct vers les composantes des recettes et des dépenses.

Dès lors, en nous appuyant sur ce retour d'expérience, il était logique pour l'UA de candidater à l'AMI. C'était, pour nous, l'opportunité de consolider notre dynamique de développement. C'est aussi la perspective de progresser et de lever certains freins qui peuvent encore exister. »

Association Picardie Universités

Pascal Frachet, responsable opérationnel expérimentation AMI FC et responsable formation continue Banque/Assurance à l'Université de Picardie

« La réponse à l'AMI, traduit la volonté de se mettre en mouvement dans un monde changeant, où l'apprentissage tout au long de la vie est admis par tous comme une nécessité urgente pour accompagner l'évolution des compétences et ainsi sécuriser les parcours professionnels.

Cette réponse traduit également la bonne compréhension des attentes de la société vis à vis de l'enseignement supérieur et ce particulièrement dans notre territoire, où le taux de chômage des jeunes est plus élevé qu'ailleurs et où le niveau de qualification des actifs est sensiblement moins élevé. Nous sommes donc soumis à une obligation de résultat en matière de formation continue.

C'est l'occasion de rappeler que la première mission des universités est la formation initiale et continue !

L'université doit aussi aller chercher des publics restés hors des cursus universitaires. On peut enfin dire que cette réponse à l'AMI FC permettait de nous saisir d'opportunités non négligeables :

- créer une dynamique FC à un moment opportun,
 - changer de logique d'action dans la conception de l'offre FC,
 - se rendre lisible et accessible aux salariés, demandeurs d'emploi et aux entreprises,
 - apprendre à créer des savoirs collectifs dans la pratique FC,
 - co-construire avec les entreprises une offre FC qui fasse sens pour le territoire,
 - intégrer un réseau national d'expérimentation,
 - développer nos ressources propres,
 - et surtout, rapprocher la recherche de la FC, ...l'un de ses débouchés naturels ! »

L'association Picardie Universités

Pascal Frachet, Responsable opérationnel expérimentation AMI FC et Responsable formation continue Banque/Assurance à l'Université de Picardie :

« Précisons que je réponds en qualité de responsable opérationnel de l'expérimentation AMI FC de 'Picardie Universités', association qui a pour but de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieurs picards, afin de porter un projet de site commun, incluant le sujet de la formation continue. Cette association regroupe deux universités, l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), trois écoles d'ingénieurs, l'Institut Polytechnique Lasalle Beauvais (IPLB), l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens (ESIEE), l'école supérieure de chimie organique et minérale de Compiègne (Escom), l'école supérieure d'art et de design (ESAD). Le projet FC d'APIU, associe également le réseau Ineris.

APIU, qui rassemble des établissements aux cultures et compétences complémentaires, offrant également une bonne couverture géographique, a vocation à proposer des coopérations à la hauteur des attentes des acteurs économiques du territoire. Par cette mise en synergie des compétences elle acquiert surtout la taille critique qui lui permet de structurer une offre de formation continue pertinente entre les deux grands pôles universitaires que sont Lille et Paris et de se positionner comme un acteur crédible sur le marché de la formation continue concurrentielle. »

Comue Nice Côte d'Azur

Jean-Marc Gambaudo, président

« Cette réponse faisait naturellement suite à notre candidature à l'appel d'offres Idex qui vise à constituer des pôles universitaires d'excellence capables de rivaliser avec les meilleurs établissements internationaux, une candidature couronnée de succès.

Une part importante de ce succès repose sur le soutien très fort des entreprises et des collectivités locales. Ainsi, plus de 200 entreprises nous ont apporté un soutien écrit sur des projets communs à hauteur de 43 M€ sur quatre ans. Parmi ces projets, nous avons répertorié plus de 110 projets de formations en commun avec les entreprises.

C'est donc tout naturellement, fort de cette proximité avec les entreprises, que nous avons soumis notre candidature dans le ce cadre de l'AMI. Notre volonté est d'inscrire la Comue Université Côte d'Azur non seulement comme un acteur mais aussi comme un moteur du développement régional, et la formation tout au long de la vie doit être un élément essentiel de ce dispositif. »

Jean-Christophe Boisse, directeur UnicePro

« L'AMI est, entre autres, un moyen de faire connaître certaines idées et initiatives que nous ne pouvons pas propager, seuls, à Nice : je pense par exemple à la réforme de la VAE pour laquelle nous avons une vision qu'il nous sera désormais plus simple de partager.

L'AMI représente également l'opportunité pour l'université de devenir plus crédible auprès des grandes entreprises sur la formation continue.

Enfin, l'AMI devrait permettre aux Comues de siéger - comme le prévoit la Loi - avec les partenaires sociaux : je pense notamment au Crefop. Etre au tour de la table, nous aiderait à mieux comprendre les attentes des partenaires sociaux, les besoins des entreprises en matière de formation continue. »

Comue Paris Sciences et Lettres associée à l'Université Paris-Dauphine

Sébastien Duizabo, directeur de la formation continue, (Université Paris-Dauphine)

« Pour trois raisons principales :

- développer nos liens au sein de notre Idex,
- profiter de l'appui du Ministère,
- et faire valoir que nous sommes une université ayant un savoir-faire en matière de formation continue. »

Comue Paris Est

Yann Bassaglia, vice-président de la commission de la formation et de la vie Universitaire et Delphine Adam, directrice de la formation continue (Upec)

« L'une des principales raisons qui a poussé l'Upec à répondre à l'AMI, en partenariat avec l'Upem, est la conviction que l'université doit développer et renforcer sa présence dans le champ de la formation continue. A ce jour, cette place est encore insuffisamment identifiée par les partenaires socio-économiques (entreprises, collectivités territoriales).

Historiquement, l'Upec a toujours été très engagée dans la formation continue et de manière générale dans les relations avec les entreprises. Nous considérons que la FC fait partie de nos missions de service public et il était naturel de poursuivre cet engagement qui est dans nos gènes. Il est important de faire connaître et reconnaître l'université comme un acteur phare de la formation continue.

Enfin, notre université est présente sur trois départements en Île-de-France, bénéficie d'un fort ancrage territorial dans l'Est francilien et de relations partenariales dynamiques avec le monde socio-économique et les collectivités, que l'AMI nous permet encore de renforcer. »

Frédéric Toumazet, vice-président en charge des partenariats et de la professionnalisation et Aïni Hannachi, DGSA, en charge de la scolarité de l'orientation, de l'insertion et de la vie Étudiante (Upem)

« L'AMI est une opportunité pour notre université de montrer à l'externe son ambition en formation continue et d'encourager en interne l'engagement des différentes parties prenantes sur la FC. L'AMI est également l'opportunité de renforcer notre collaboration entamée depuis quelques années avec l'Upec. »